

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Mercredi 19 décembre 2018 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 11/12/2018

PRESENTS : Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Marie-Thérèse Panhéleux, Daniel Cottin, Ronan Maray, Véronique Parois, Prosper Amossé, Jeannick Boyère, Dominique Léon, Philippe Mahé, Brigitte Louarn, Sylvie Ollivier, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christine Gicquel et Christiane Monvoisin.

PROCURATION : Anita Cussonneau a donné procuration à Yvon Mahé
Stéphanie Cornet a donné procuration à Philippe Mahé

SECRETAIRE DE SÉANCE : Dominique Léon

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 Octobre 2018 :

Vote favorable à l'unanimité.

2- Tarifs communaux 2019 :

Rapporteur Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 conformément au document annexé à la présente délibération, et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-Préfet et M. le Receveur municipal.

Vote à l'unanimité

3- Signature du marché Fourniture repas scolaire :

Rapporteur : Yvon Mahé

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, le conseil municipal, décide d'autoriser M. le Maire à signer le marché d'une durée de 3 ans avec l'entreprise Océane de Restauration pour un montant total de 186 248.016 € HT, soit 196 491.66 € TTC (hors révision des prix) ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité

4- Règlement et convention « Jardins familiaux » :

Rapporteur : Cécile Marchand

Après lecture de ces deux documents et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'approuver le règlement et la convention d'occupation pour les jardins familiaux tels qu'annexés à la présente délibération, et d'autoriser M. Le Maire à signer ce règlement et la convention d'occupation et tous documents se rapportant à ce dossier.

Vote à la majorité (18 pour et 1 abstention : Christiane Monvoisin)

5- Protection sociale des agents communaux :

Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux

Après délibéré, les membres du conseil municipal décident de faire adhérer la commune de Fégréac à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM, disent que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI, disent que la participation financière mensuelle de la commune par agent sera de 13€ bruts sachant que le comité technique a été sollicité pour avis le 27/11/2018, disent que cette participation mensuelle viendra en déduction de la cotisation due par l'agent, sans pouvoir excéder le montant de cette cotisation et autorisent, Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vote à l'unanimité

6- Contrat d'apprentissage:

Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le recours au contrat d'apprentissage, décide de conclure à compter du 01/01/2019, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces verts	1	CAP	2 ans

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2019, au chapitre 012, article 6417, et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec l'établissement scolaire.

Vote à l'unanimité

7- SPL/ Solde du Contrat enfance Jeunesse 2017 :

Rapporteur : Yvon Mahé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reverser la somme du Contrat enfance Jeunesse (CAF) de 19 288.64 € perçu directement par la commune, à la SPL, de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet, M. le Receveur municipal et le Président de la SPL La Roche.

Vote à l'unanimité

8- Décision modificative : Reversement CAF:

Rapporteur : Yvon Mahé

M. le rapporteur propose au conseil municipal d'établir une décision modificative, afin d'intégrer le reversement CAF à la SPL La Roche:

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
Chapitre 014	Article 7398	+ 19 288.64 €	
Chapitre 74	Article 7488		- 19 288.64 €
Total			0.00 €

Vote l'unanimité

9- SPL : Subvention d'exploitation 2019 :

Rapporteur : Yvon Mahé

M. le Maire présente les montants et les modalités de versement des subventions d'exploitations 2019, par convention de délégation de service public auprès de la SPL LA Roche, identiques aux subventions d'exploitations 2018.

Montants et modalités de versements des subventions d'exploitations 2018	Enfance et Jeunesse	Accueil des jeunes périodes scolaires
	38 897.50 €	35 784.43 €
1 ^{er} acompte : dû au 31/01/2019 = 40%	15 559.00 €	14 313.77 €
2 ^{ème} acompte : dû au 15/04/19 = 30 %	11 669.25 €	10 735.33 €
Solde estimatif :dû au 15/12/19 =30 %	11 669.25 €	10 735.33 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la subvention d'exploitations 2019, selon les montants énoncés ci-dessus, à la SPL LA Roche, d'inscrire ces sommes au budget primitif 2019, et de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet, M. le Receveur municipal et le Président de la SPL La Roche.

Vote l'unanimité

10- SPL : Tarifs 2019:

Rapporteur : Yvon Mahé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'accepter la révision de 1.2 % des tarifs 2019 proposés par la SPL LA Roche, et de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet, M. le Receveur municipal et le Président de la SPL La Roche.

Vote à l'unanimité

11- Compte- rendu de commissions et délégations:

Décisions du Maire :

Décision n°2018-12 relative à l'exercice du Droit de Préemption pour une parcelle cadastrée YE27

Décision n°2018-13 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant moins-value lot 7
Doublages/Cloisonnement

Commission tourisme:

La commission continue son travail sur la réalisation d'un circuit vélo de Pont-Miny-Le Bellion-Le Bourg.

Commission culture:

Programmation en cours avec un projet d'atelier d'écriture.

CCAS :

Préparation du voyage ANCV des seniors, du 08 au 15/06/19 à Bielle.

Les colis pour les aînés sont arrivés.

Informations diverses :

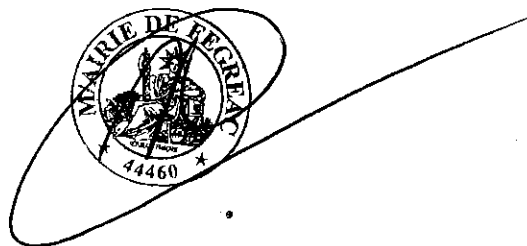
-Le nombre d'habitants de la commune est de 2496 habitants (2447 pour la population municipale et 49 de population comptés à part).

-Mme Christine Monvoisin indique que la rampe du cheminement rue de la Mairie-EHPAD est dangereuse.

M. Daniel Cottin répond que cette rampe dispose d'un revêtement spécifique mais n'est en aucun cas conçue pour de l'accessibilité, puisque celle-ci a une déclivité de plus de 12 % ; Fégréac n'étant pas une commune plate comme chacun le sait.

Le Maire clôt le conseil à 21h40

Le Maire / Yvon MAHE



Prochains conseils municipaux: -30/01/2019 à 20h00

-28/03/2019 à 20h00